

SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-DE-BRANDON

tenue ce lundi 13 février 2023 à 19h30. Le conseil siégeant en séance ordinaire au lieu ordinaire des séances à l'édifice de la mairie.

Sont présents et formant quorum mesdames les conseillères, Vivian Beausoleil, Manon Charbonneau et Nicole Gravel ainsi que messieurs les conseillers Alain Prescott, Bruce Boivin et Denis Desroches, siégeant tous sous la présidence M. le maire Mario Frigon, ainsi que Stéphanie Marier, dir. générale et greffière-trésorière à titre de secrétaire d'assemblée.

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

résolution no. 2023-02-26

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter le procès-verbal de la séance du 16 janvier 2023.

EN CAISSE	252 733,22 \$
COMPTE ÉPARGNE-1	550 221,23 \$
COMPTE ÉPARGNE (Gestion du Lac)	25 772,99 \$

COMPTES À PAYER

12922-Art Graphique – fournitures de bureau	1 271,74\$
12923-FQM assurances – assurances véhicules, bien, bâtiments	48 652,15\$
12924-Alarme GC – surveillance système d'alarme	781,28\$
12925-PG solution – logiciel administration	12 090,76\$
12926-FQM assurances – assurance accidents dirigeants	218,00\$
12927-Beausoleil Cindy – subvention 35% activités sportive	126,00\$
12928-Charette Joannie – subvention 35% activités sportive	273,67\$
12929-Charrette Gabriel – subvention 35% activités sportive	123,38\$
12930-Falker Francine – subvention 35% activités sportive	300,00\$
12931-Desrosiers Éric – subvention 35% activités sportive	196,01\$
12932-Dufresne Pierre-Marc – subvention 35% activités sportive	81,82\$
12933-Paquin Frédéric – subvention 35% activités sportive	298,51\$
12934-AQDR Brandon – subvention 2023	200,00\$
12935-Armstrong David – dén. dom. Armstrong, Turenne, PAO (3/6)	2 082,49\$
12936-Ascenceurs Lumar – entretien mensuel janvier	149,47\$
12937-CRSBP – contribution annuelle bibliothèque 2023	18 890,44\$
12938-Bruneau pièces d'auto – divers travaux publics	355,16\$
12939-Carquest pièce d'autos – outillage travaux publics	172,45\$
12940-Chambre de commerce – bureau informatique, loyer	15 817,66\$
12941-COMBEQ – congrès urbaniste	735,84\$
12942-Compteurs d'eau du Québec – lecture des compteurs d'eau	396,66\$
12943-Les compteurs d'eau Lecompte – débitmètre	4 973,82\$
12944-Coulombe Mario – subvention 35% activités sportive	215,25\$
12945-Distribution André Lachance – divers administration	30,00\$
12946-Doyle Lynda – dérogation mineures	50,00\$
12947-EBI environnement – collecte matières organique janvier	5 819,78\$
12948-École secondaire Bermon – aide financière activités	1 680,00\$
12949-Les entreprises Brandon – débranchement élévateur et prises	517,84\$
12950-Ent. Claude Beausoleil – collecte ordures, recyclage, sablage	23 039,43\$
12951-Exc. Alain Prescott –dénéigement lac Poitras (3/6)	2 041,96\$
12952-Exca-vac construction – entretien aqueduc	6 228,95\$
12953-Fonds de l'information sur le territoire – mutations janvier	40,00\$
12954-Féd. Québécoise des municipalité – formation urbanisme	368,22\$

12955-Garage R. Yale – essence janvier	1 287,17\$
12956-Groupe BEI – branchement débitmètre rue Dequoy	1 052,97\$
12957-Climatisation Bédard – remplacement fournaise caserne	4 851,95\$
12958-Henrichon Michel – dérogation mineure	50,00\$
12959-Jenny Garguilo – bulletin municipal hiver	3 161,81\$
12960-Kersia Canada – produits entretien édifices municipaux	946,62\$
12961-Lajoie au travail – vêtements sécurité employés travaux publics	442,65\$
12962-Lefrançois sports – poignée porte centre multi	52,79\$
12963-Limoges Chantal – activités Floconades 2023	804,83\$
12964-Location d'outils St-Gabriel – divers travaux publics	679,50\$
12965-Longus équipement – entretien rétrocaveuse	1 207,31\$
12966-Contruction et pavage Généreux – déneigement et sablage	51 614,31\$
12967-David Majeau et fils – dén. dom. Comtois, Bruneau, Lamarre 3/6	4 963,81\$
12968-Manon Rainville Design – cartes d'affaire urbanisme	70,13\$
12969-Marcoux Philippe – dérogation mineure	50,00\$
12970-Marché St-Gabriel – divers administration	96,71\$
12971-Marier Stéphanie – dérogation mineure	50,00\$
12972-Mondor Chantal – dérogation mineure	50,00\$
12973-MRC D'Autray – évaluation janvier	5 290,01\$
- caractérisation ordures	2 083,36\$
- mat. rési. oct. à déc.	59 286,27\$
- ing. rampe débarcadère	766,99\$
- service TI oct. à déc.	601,84\$
12974-Nordik eau – analyse d'eau	757,69\$
12975-Papeterie Beaulieu – achat cartouche d'encre loisirs	93,12\$
12976-Paquette Dany – honoraire cours espagnol janvier	600,00\$
12977-Piette Éric – subvention 35% activités sportives ANNULÉ	145,60\$
12978-79-80-81-Quinc. Piette – divers voirie, mairie, centre multi	2 041,46\$
12982-Recyclage Frédéric Morin – dépôts matériaux secs	57,49\$
12983-RSM équipements – aspirateur centre multi	646,77\$
12984-Ent. P. Robillard – divers travaux électrique édifices municipaux	3 040,03\$
12985-Sécurité Lanaudière – réparation détecteur 4 gaz	658,81\$
12986-Ville St-Gabriel – tente service des loisirs, égouts 2023	5 543,66\$
12987-Xérox Canada – photocopies janvier	147,01\$
12988-Desjardins Sophie – cours et planification yoga	879,00\$
12989-Diffusion Far – animation feu et lumières floconnade	4 245,01\$
12990-Comptabilité Karine Dufresne – production relevé 1 et T4	800,00\$
12991-Lefrancois Abygael – animatrice floconnade	50,00\$

Prélèvements : paiements directs durant le mois

P-3025-Dery télécom – internet chalet des loisirs	99,47\$
P-3026-Quadient Canada – achat de timbres	2 874,37\$
P-3027-SSQ assurance – assurance groupe janvier	5 112,96\$
P-3028-29-Ass. directeur municipaux – cotisation dg et dga	1 552,26\$
P-3030-31-32-Bélanger Nathalie – cours zumba janvier	720,00\$
P-3033-34-35-36-Bélanger Sauvé avocats – hon. prof. divers dossiers	11 792,99\$
P-3037-38-Bell Canada – téléphone et internet centre multi	139,55\$
P-3039-Dery télécom – internet chalet des loisirs	99,47\$
P-3040 à 3052-Fistsdata – frais terminaux	220,99\$
P-3053-FTQ fonds de solidarité – remise REER employés	4 043,06\$
P-3054-Hydro-Québec – chalet des loisirs décembre	202,94\$
P-3055-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas décembre	26,23\$
P-3056-Hydro-Québec – compteur d'eau ch. du Lac décembre	186,65\$
P-3057-Hydro-Québec – pompe ch. du Mont de Lanaudière décembre	16,09\$
P-3058-Hydro-Québec – édifice mairie décembre	1 744,51\$

P-3059-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire décembre	176,70\$
P-3060-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit 5 ^e rang décembre	32,74\$
P-3061-Hydro-Québec – bi-énergie décembre	1 448,82\$
P-3062-Hydro-Québec – centre multi décembre	839,21\$
P-3063-Hydro-Québec – caserne décembre	124,07\$
P-3064-Hydro-Québec – Parc de la Pointe décembre	36,78\$
P-3065-Hydro-Québec – débarcadère décembre	86,85\$
P-3066-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 ^e rang décembre	41,06\$
P-3067-Hydro-Québec – chalet des loisirs janvier	146,58\$
P-3068-Hydro-Québec – compteur d'eau rue St-Cléophas janvier	17,70\$
P-3069-Hydro-Québec – pompe ch. du Lac janvier	107,29\$
P-3070-Hydro-Québec – lumières de rues janvier	366,09\$
P-3071-Hydro-Québec – compteur d'eau Mont de Lanaudière janvier	15,07\$
P-3072-Hydro-Québec – édifice mairie janvier	713,64\$
P-3073-Hydro-Québec – pompe rue Rosaire janvier	72,27\$
P-3074-Hydro-Québec – compteur d'eau Petit 5 ^e rang janvier	23,62\$
P-3075-Hydro-Québec – bi-énergie janvier	1 545,40\$
P-3076-Hydro-Québec – centre multi janvier	1 162,03\$
P-3077-Hydro-Québec – caserne janvier	71,32\$
P-3078-Hydro-Québec – Parc de la Pointe janvier	21,13\$
P-3079-Hydro-Québec – débarcadère janvier	35,52\$
P-3080-Hydro-Québec – compteur d'eau 6 ^e rang janvier	7,74\$
P-3081-Ministère du revenu – remise provinciale	21 885,76\$
P-3082-Quadient Canada – frais timbreuse	62,52\$
P-3083-84-Receveur général du Canada – remise fédérale	7 593,69\$
P-3085-SSQ assurance – assurance groupe février	5 139,14\$
P-3086-Technicost – frais transaction salaire	9,78\$
P-3087-Visa – achat de drone, inscription véhicules lourds	1 046,40\$
P-3088-Nathalie Bélanger – cours zumba	240,00\$
Salaire du conseil municipal – janvier 2023	7 352,34\$
Salaire des employés – janvier 2023 (5 semaines)	45 887,88\$

–

TOTAL DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER DE JANVIER 431 621,75\$

résolution no. 2023-02-02-27

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'accepter les comptes payés et à payer ci-dessus et d'en effectuer les paiements.

ORDRE DU JOUR

1-LISTE DES ARRÉRAGES DE TAXES

ATTENDU QUE ce conseil, conformément à l'article 1022 du Code municipal, a pris connaissance de la liste des taxes à recevoir des immeubles pour défaut de paiement de taxes, en date du 13 février 2023;

résolution 2023-02-28

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers

QUE les immeubles, dont les taxes demeurent impayées pour l'année 2020 en date du 20 mars 2023, soient envoyés à la MRC de D'Autray pour la vente pour taxes impayées;

QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte de retirer de la vente pour taxes impayées tous les immeubles pour lesquels les arrérages de l'année 2020 seront entièrement payés ainsi que les intérêts et les frais connexes;

QU'à défaut d'enchérisseur, la directrice générale et greffière-trésorière ou son adjointe soient autorisées à se porter acquéreuse, pour et au nom de la Municipalité, des immeubles lors de la vente pour taxes.

De mandater la firme Coutu et Comtois, notaires, afin de vérifier auprès du bureau d'enregistrement si nécessaire, les titres de propriété desdites ventes pour taxes.

2- ENTRETIEN DES CHEMINS À DOUBLE VOCATION

CONSIDÉRANT le volet *Entretien des chemins à double vocation (ECDV)* du *Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)* du ministère des Transports du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les routes municipales sur lesquelles circulent au moins 250 camions chargés de ressources forestières ou minières par an sont admissibles au versement d'une aide financière;

CONSIDÉRANT QUE les routes municipales ci-après énumérées respectent les critères définissant une route municipale fortement sollicitée :

Nom de la route municipale	Nombre de kilomètres de chemins à double vocation	Nombre de passages de camions chargés	Ressource transportée
1 ^{er} et 2 ^e rang	3,54 km	277	Bois

CONSIDÉRANT QU'une correspondance du ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs adressée à la MRC de Matawinie le 19 décembre 2022, confirme le volume de bois transporté sur les routes municipales ci-haut mentionnées pour la période du 1^{er} avril 2021 au 31 mars 2022;

CONSIDÉRANT QUE la carte 20221215_SGB_1er_2e_rang sur les chemins à double vocation produite par Philippe Gaudet, technicien forestier localisant les routes municipales précédemment énumérées fait partie intégrante de la présente résolution ;

résolution no 2023-02-29

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité demande au ministère des Transports une compensation financière pour les chemins à double vocation précédemment énumérés.

3-ENTENTE INTERMUNICIPALE – PLAGES MUNICIPALES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon et la Ville Saint-Gabriel ont procédé à l'achat du lot 3 044 263 du cadastre du Québec, dans la circonscription foncière de Berthier le 20 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT QUE ce lot est celui de la plage municipale (section de gauche), où les terrains de volley-ball de plage *et d'autres immobilisations* sont situés :

CONSIDÉRATION QUE la condition spéciale à l'acte de vente mentionne que la Municipalité et la Ville s'engagent et s'obligent expressément à ce que l'immeuble présentement vendu soit utilisé en tout temps pour des fins communautaires au bénéfice des citoyens de la ville de Saint-Gabriel et de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon est propriétaire en parts égales, soit cinquante pour cent (50%) indivis chacun, du lot 3 044 263 ;

CONSIDÉRANT QU'il est impératif qu'une entente intermunicipale soit déterminée entre les deux parties afin de respecter l'acte de vente du 20 juillet 2011, et ce, pour le bien être des citoyens des deux instances municipales ;

résolution no 2023-02-30

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le maire Mario Frigon et Stéphanie Marier, directrice générale et greffière-trésorière, à signer une entente relative à l'établissement d'une entente intermunicipale liée à gestion du site situé à la plage municipale.

QUE le conseil municipal s'engage à déterminer les clauses de ladite entente expressément avec la Ville de Saint-Gabriel afin de respecter la condition spéciale de l'acte de vente et ainsi s'assurer du bénéfice des citoyens des deux instances municipales.

4-EMBAUCHE PERMANENTE DE MAXINE FOURNIER – DIRECTRICE GÉNÉRALE ADJOINTE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE-ADJOINTE

ATTENDU QUE la période d'essai de six (6) mois se termine le 15 février 2023 ;

résolution no 2023-02-31

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de procéder à l'embauche permanente de Maxine Fournier, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe, la Municipalité désire procéder à son embauche permanente, à partir du 15 février 2023, selon les conditions énumérées à l'entente salariale.

5-MANDAT FIRME GROUPE ABS – CONSULTATION ENVIRONNEMENTALE

résolution no 2023-02-32

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de mandater le Groupe ABS tel que présenté à l'offre de services #230153 au montant de 3 560\$ plus taxes dans le cadre d'un dossier juridique sur le lot : 3 045 533. Le coût sera assumé à même l'excédent accumulé non affecté.

6-AUTORISATION DE DÉPENSES – SALLE MUNICIPALE

A. ORDRE DE CHANGEMENT #1 / FINITION DE PLANCHER

résolution no. 2023-02-33

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser les travaux du prix séparé non-inclus

à la soumission pour le remplacement du fini de plancher de la zone, tel que montré au plan A-2 incluant les autres items que cela implique au montant de 9 860\$ plus taxes auprès des *Entreprises Philippe Denis inc.* Le coût sera assumé à même la subvention du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

B. ORDRE DE CHANGEMENT #2 / FENÊTRE

résolution no. 2023-02-34

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le remplacement de la fenêtre au plan et devis au montant de 321,52\$\$ plus taxes auprès des *Entreprises Philippe Denis inc.* Le coût sera assumé à même la subvention du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

C. ORDRE DE CHANGEMENT #3 / AJOUT DE REVÊTEMENT DE PLANCHER

résolution no. 2023-02-35

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'ajout de revêtement de plancher sur le palier dans l'entrée principale tel que présenté dans la soumission 00379 au montant de 3 447,30\$ plus taxes auprès des *Entreprises Philippe Denis inc.* Le coût sera assumé à même la subvention du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

D. MOBILIERS SALLE CONSEIL MUNICIPAL

résolution no. 2023-02-36

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat de neuf (9) fauteuils Artopex Vortex tel que présenté dans la soumission 12094 au montant de 5 007,60\$ plus taxes auprès des *Hamster Landry.* Le coût sera assumé à même la subvention du programme d'aide financière pour les bâtiments municipaux (PRABAM).

7- MOBILIERS SALLE DE RÉUNION

résolution no. 2023-02-37

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat de neuf (9) fauteuils Artopex Vortex tel que présenté dans la soumission 12094 au montant de 5 007,60\$ plus taxes auprès des *Hamster Landry.* Le coût sera assumé à même l'excédent accumulé non affecté.

8- MOBILIER BUREAU DIRECTEUR TRAVAUX PUBLICS

résolution no. 2023-02-38

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser l'achat d'un classeur tel que présenté dans la soumission 11953 au montant de 1040,50\$ plus taxes auprès des *Hamster Landry.* Le coût sera assumé à même l'excédent accumulé non affecté.

9-CONGRÈS ENVIRONNEMENT

résolution no 2023-02-39

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le maire, Mario Frigon à participer au congrès sur l'environnement à l'Auberge du lac Taureau et que les frais d'inscription soient payés directement par la municipalité. Que les frais de déplacement et les frais inhérents au congrès soient remboursés sur présentation de factures.

10-CONGRÈS 2023 COMBEQ

résolution no 2023-02-40

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le l'inspecteur en urbanisme et environnement, M. Philippe Marcoux à participer au congrès sur annuel de la COMBEQ et que les frais d'inscription au coût de 640\$ plus taxes, soient payés directement par la municipalité. Que les frais de déplacement et les frais inhérents au congrès soient remboursés sur présentation de factures.

11-CONGRÈS DES DIRECTEURS MUNICIPAUX DU QUÉBEC

résolution no 2023-02-41

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser Stéphanie Marier, directrice générale & greffière-trésorière à participer au congrès annuel et que les frais d'inscription au coût de 566\$ plus taxes, soient payés directement par la municipalité. Que les frais de déplacement et les frais inhérents au congrès soient remboursés sur présentation de factures.

12- LAC-À-L'ÉPAULE MRC DE D'AUTRAY

résolution no 2023-02-42

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le maire, Mario Frigon à participer à lac-à-l'épaule à l'Auberge du Vieux-Moulin du 12 au 14 avril 2023 et que les frais d'inscription soient payés directement par la municipalité au montant de 480 plus taxes. Que les frais de déplacement et les frais inhérents à la rencontre soient remboursés sur présentation de factures.

13-COMITÉ INDUSTRIEL BRANDON – COTISATION ANNUELLE 2023

résolution no 2023-02-43

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Denis Desroches

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers d'autoriser le versement de l'aide financière suivant auprès du Comité industriel Brandon :

QUE la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accorde une subvention au montant de 16 500,00 \$ au Comité industriel Brandon pour l'année 2023.

QUE le trésorier soit autorisé à verser ladite somme de 16 500,00 \$ au Comité industriel Brandon, représentant la quote-part de la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon pour l'année 2023.

14-RÉSEAU BIBLIO DU CENTRE-DU-QUÉBEC, DE LANAUDIÈRE ET DE LA MAURICIE

résolution no. 2023-02-44

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser le versement de la contribution annuelle municipale auprès du Réseau biblio du Centre-du-Québec de Lanaudière et de la Mauricie, au coût de 5,94\$ par citoyen pour un montant total de 18 890.44\$ taxes incluses.

15-CAMP DE JOUR

A) BUDGET ET AUTORISATION DE DÉPENSER POUR LES ACTIVITÉS DU CAMP DE JOUR 2023

résolution no. 2023-02-45

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, mandate et autorise Julie Paquin, dir. des loisirs sportifs et culturels, à procéder aux réservations nécessaires à la tenue d'activités et à gérer un budget d'environ 7 500\$ pour les activités du Camp de jour 2023, représentant la moitié du budget conjoint avec la Ville de Saint-Gabriel.

B) GRILLE SALARIALE DES ANIMATEURS DU CAMP DE JOUR 2023

ATTENDU QU'il y a lieu d'adopter une nouvelle grille des salaires pour les animateurs du Camp de jour.

EN CONSÉQUENCE,

résolution no. 2022-03-46

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, d'autoriser la grille salariale des employés du camp de jour selon la grille proposée par Julie Paquin, directrice des loisirs sportifs et culturels pour la saison estivale 2023.

16-PROGRAMMATION DES LOISIRS – CONTRACTUELS

résolution no. 2023-02-47

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Prescott

RÉSOLU À L'UNANIMITE des conseillers, d'autoriser les paiements des ressources contractuelles dans le cadre de la programmation des loisirs pour l'année financière 2023 et selon l'approbation du service des loisirs. La dépense sera assumée selon l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Gabriel.

17-FEUX D'ARTIFICE – FÊTE NATIONALE

résolution no. 2023-02-48

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Vivian Beausoleil

RÉSOLU À L'UNANIMITE des conseillers, d'autoriser Julie Paquin, directrice des loisirs sportifs et culturels de signer l'entente auprès de BEM Feux d'artifice pour l'achat de feux pour la Fête nationale 2023, au coût de 8 048,25\$ taxes incluses. La dépense sera assumée selon l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Gabriel.

18-ÉVÉNEMENT - FÊTE DE PÂQUES

résolution no 2023-02-49

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, de contribuer financièrement selon l'entente intermunicipale avec la Ville de Saint-Gabriel, aux activités de la fête de Pâques 2023 selon le budget préparé par Julie Paquin, directrice des loisirs sportifs et culturels, établi à un montant de 728,20\$.

19- CROIX-ROUGE – AMENDEMENT DE SERVICE AUX SINISTRÉS

ATTENDU QUE les Parties ont conclu une entente de service aux sinistrés entrée en vigueur en date du 21 mai 2019, laquelle fut modifiée par les Parties via l'Amendement #1 entré en vigueur en date du 21 mai 2022(ci-après collectivement désignés, l'« **Entente** »).

ATTENDU QUE l'article 7.4 de l'Entente prévoit qu'elle peut être modifiée par le consentement mutuel et écrit des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.1 de l'Entente afin de reporter la date de fin de l'Entente;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 7.2 de l'Entente afin d'assujettir tout renouvellement de l'Entente au consentement des Parties;

ATTENDU QUE les Parties souhaitent modifier l'article 10.1 de l'Entente afin de préciser les modalités financières de l'Entente pour l'année 2023-2024;

résolution no 2023-02-50

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Bruce Boivin

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, les Parties conviennent de ce qui suit :

1. **Définitions.** Les termes portant une majuscule qui ne sont pas autrement définis dans les présentes ont le sens qui leur est donné dans l'Entente.

2. **Durée de l'Entente.** L'article 7.1 de l'Entente, tel que modifié par l'Amendement #1, est modifié en substituant la Durée de l'Entente de « **quatre (4) ans** » par la Durée de « **cinq (5) ans** ».

3. **Renouvellement.** L'article 7.2 de l'Entente est supprimé et remplacé par ce qui suit :
« 7.2. La présente Entente ne pourra être renouvelée, à moins d'un accord mutuel et écrit des Parties. »

4. **Autres dispositions.** L'article 10.1 de l'Entente est modifié par l'ajout à la dernière ligne de l'article et à la suite des mots « 2022-2023 : 0,18 \$ per capita», de ce qui suit :

«2023-2024 : 0,20 \$ per capita »

5. Sauf disposition contraire expresse du présent Amendement No. 2, aucune autre modification n'est faite aux dispositions de l'Entente. Toute disposition non expressément modifiée par le présent Amendement No.2 demeure inchangée et continue de s'appliquer.

6. Dans la mesure où il est signé par toutes les Parties et nonobstant la date de sa signature, le présent Amendement No.2 entre en vigueur à la Date d'entrée en vigueur mentionnée ci-dessus.

20- CROIX-ROUGE : DEMANDE DE CONTRIBUTION ANNUELLE

résolution no 2023-02-51

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Manon Charbonneau

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ, de contribuer pour un montant de 553.20\$, soit 0,20\$ per capita selon une population de 2 766, pour la contribution annuelle 2023-2024 de l'organisme humanitaire de la Croix-Rouge.

21-CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE BRANDON

résolution 2023-02-52

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Nicole Gravel

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers, que la municipalité de Saint-Gabriel-de-Brandon accepte de subventionner le Centre d'action bénévole Brandon, pour un montant 481,10\$ afin d'aider à défrayer les dépenses de l'événement ainsi que la location de la salle lors de la soirée de fête de reconnaissance des bénévoles de la région, qui se tiendra au Centre sportif et culturel de Brandon le 20 avril prochain.

CORRESPONDANCE

- 1- Fonds d'Accessibilité – aide financière de 100 000\$ acceptée
- 2- Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles / 31 394,225\$

PÉRIODE DE QUESTIONS

M. le maire invite les membres du conseil et les citoyens présents à la période de questions.

Puis à compter de 20 h 07, des réponses sont données aux questions posées par Mme Clémence Champagne, Mme Odette Sarrazin, Mme Jocelyne Beaudry, Mme Diane Lamoureux et plusieurs échanges portant sur le sujet de l'Aqueduc Brandon inc.

Et la séance est levée à 20 h 32

Mario Frigon
Maire

Stéphanie Marier. *dma*
Directrice générale et Greffière-trésorière

Je, *Mario Frigon*, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Mario Frigon